



HAL
open science

La survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats des cités gallo-romaines

Laurent Lamoine

► To cite this version:

Laurent Lamoine. La survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats des cités gallo-romaines. Gaulois et celtique continental, Pierre-Yves Lambert; Georges-Jean Pinault, May 1998, Clermont-Ferrand, France. pp.41-66. <hal-04108470>

HAL Id: hal-04108470

<https://hal.science/hal-04108470v1>

Submitted on 27 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
Sciences historiques et philologiques

III

HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN

39

GAULOIS ET CELTIQUE
CONTINENTAL

Études réunies par

PIERRE-YVES LAMBERT

ET

GEORGES-JEAN PINAULT



DROZ

2007

Distribué en France par Erudist – 153, rue d'Italie, 75013 Paris
www.erudist.net

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
Sciences historiques et philologiques

III

HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN

39

GAULOIS ET CELTIQUE
CONTINENTAL

Études réunies par
PIERRE-YVES LAMBERT
ET
GEORGES-JEAN PINAULT



LIBRAIRIE DROZ S.A.
11, rue Massot
GENÈVE
2007

www.droz.org

ISBN : 978-2-600-01337-6
ISSN : 1016-7005

Copyright 2007 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève

All rights reserved. No part of this book may be reproduced or translated in any form, by print, photoprint, microfilm, microfiche or any other means without written permission.

Sommaire

Pierre-Yves LAMBERT et Georges-Jean PINAULT
Avant-Propos IX

Première partie HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Renée CARRÉ. Des Julio-Claudiens aux Flaviens, l'enjeu gaulois 1
Laurent LAMOINE. Survivance de noms gaulois dans la
nomenclature des magistrats des cités gallo-romaines 41
Michel PROVOST. Le contexte géographique et historique
des inscriptions gauloises 67
Anne-Marie ROMEUF. La découverte de la tablette de plomb
inscrite de Chamalières. Présentation de la fouille 85

Deuxième partie LINGUISTIQUE

Peter ANREITER et Ulrike ROIDER. Quelques noms de lieux
d'origine celtique dans les Alpes orientales (tout particu-
lièrement en Autriche) 99
Pierre-Henri BILLY. Toponymie française et dialectologie gauloise 127
Patrizia DE BERNARDO STEMPEL. Le declinazioni nel celtico
continentale: innovazioni comuni al gallico e al goidelico? 145
Patrizia DE BERNARDO STEMPEL. Sull'origine delle sibilanti
in celtiberico: una modifica alla teoria di Francisco Villar 181
Javier DE HOZ. The institutional vocabulary of the Continental Celts 189

Joseph F. ESKA. On basic configuration and movement within the Gaulish clause	215
Fredrik O. LINDEMAN. <i>toncnaman toncsiiontio</i> : Remarques critiques sur quelques formes verbales du gaulois	231
Eugenio R. LUJAN. L'onomastique des Vettons : Analyse linguistique	245
Wolfgang MEID. Pseudogallische Inschriften	277
Georges-Jean PINAULT. Gaulois <i>Epomeduos</i> , le maître des chevaux	291
Patrick SIMS-WILLIAMS. Common Celtic, Gallo-Brittonic and Insular Celtic	309
Peter SCHRIJVER. Some common developments of Continental and Insular Celtic	355
Jürgen UHLICH. More on the Linguistic Classification of Lepontic	373
Francisco VILLAR. El Celta de la Península Ibérica	413
Stefan ZIMMER. Onomastique galloise et traditions gauloises	447
RÉSUMÉS	471
INDEX	483

Avant-propos

APRÈS plusieurs colloques sur le celtique continental organisés à l'étranger (Innsbruck en 1993, Saragosse en 1996), il nous a semblé opportun d'organiser un colloque sur le gaulois à Clermont-Ferrand. L'Auvergne est une des régions les plus riches pour l'archéologie gauloise, et plusieurs sites de documents gaulois se trouvent à proximité de Clermont-Ferrand, à commencer par Chamalières. Joseph Vendryes (1875-1960), un des plus grands celtisants français, fut professeur à l'université de Clermont-Ferrand au début de sa carrière.

L'organisation du colloque a pris forme dans le cadre du Centre de recherches sur les civilisations antiques (alors dirigé par M^{me} Geneviève Hoffmann), laboratoire d'accueil de l'université Blaise-Pascal (Clermont II), en association avec le Centre d'études celtiques de Paris, rattaché au Centre national de la recherche scientifique, et avec l'École pratique des hautes études, section des sciences historiques et philologiques. Sur le plan matériel, il a été rendu possible grâce aux aides reçues de plusieurs institutions : le Centre national de la recherche scientifique (direction des relations internationales), la section des sciences historiques et philologiques (IV^e section) de l'École pratique des hautes études, le conseil scientifique de l'université Blaise-Pascal (Clermont II), la mairie de Clermont-Ferrand, le conseil régional d'Auvergne. Nous exprimons à nouveau notre reconnaissance à ces institutions et à leurs représentants, ainsi qu'à tous ceux, collègues et étudiants, qui ont facilité le bon déroulement de cette réunion scientifique. Nous remercions aussi M^{me} Chantal Lamesch, conservateur en chef du musée des Beaux-Arts, qui a offert à tous les participants au colloque un accès privilégié au musée Bargoin, situé à proximité de l'université, où se trouvent exposés notamment les objets découverts sur le site de Chamalières, et la fameuse lame de plomb, qui fut, pour l'occasion, exceptionnellement sortie de sa vitrine.

Le colloque s'est tenu du 13 au 15 mai 1998 à l'université Blaise-Pascal. Ces journées ont réuni, en plus de spécialistes internationaux des langues du celtique continental, des représentants de disciplines qui peuvent éclairer les documents sous divers points de vue : romanistes, historiens de l'époque gallo-romaine, archéologues. Nous remercions vivement tous les collègues qui ont fait le voyage, parfois de fort loin, vers Clermont-Ferrand, et qui nous ont confié leurs textes pour publication. Lors du colloque, les participants ont adressé un message amical à quelques collègues, qui avaient été invités, mais qui n'avaient pas pu, pour des raisons diverses, faire le déplacement : D. Ellis Evans, Karl Horst Schmidt, Jürgen Untermann, Calvert Watkins ; parmi eux, une place spéciale est due à Michel Lejeune (1907-2000). Le présent volume est dédié à la mémoire de ce grand savant, maître de l'épigraphie et de la linguistique gauloise.

Pierre-Yves LAMBERT et Georges-Jean PINAULT

La survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats des cités gallo-romaines

Laurent LAMOINE

DANS le cadre d'une recherche sur les magistrats municipaux, considérés à la fois comme gestionnaires de la cité et membres de l'élite sociale locale, en Gaule sous le Haut-Empire, j'ai été amené à m'intéresser à leur dénomination. C'est donc sur cette population que je me suis livré à une étude onomastique, cherchant à comprendre la survivance de noms gaulois dans la nomenclature romaine de ces magistrats¹.

Je présente dans cet article les premiers résultats de l'étude sur les magistrats de la Gaule narbonnaise. La Narbonnaise est une province particulière parmi les provinces gauloises. Avec la Gaule cisalpine (l'Italie du Nord), elle est la plus ancienne des provinces gauloises organisées : début du I^{er} siècle avant J.-C. La Gaule cisalpine disparaît en tant que province entre 49 avant J.-C. et l'époque du second Triumvirat. En 49, la *lex Roscia* donne en effet aux Cisalpins la cité romaine ; après 42, la Cisalpine est intégrée à l'Italie. À la fin de la République, la Gaule transalpine reste ainsi la seule province gauloise dont la conquête ait com-

1. Il ne s'agit donc pas d'une étude globale sur l'ononastique de type pérégrin qui prendrait en compte tous les *nomina* connus dans les cités de la province, voir, par exemple, pour une telle étude, A. CHASTAGNOL, « L'ononastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule narbonnaise », *MEFRA*, 1990, 2, p. 573-593 ; pour un autre exemple dans une autre province, M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Aspects de l'ononastique en Gaule belge », *Cahiers Glotz*, VI (1995), p. 207-226. Il ne s'agit pas non plus d'une étude globale sur l'ononastique d'une cité en particulier, voir, par exemple, B. RÉMY, « La dénomination des notables locaux et municipaux de la cité de Vienne », *REA*, 102 (2000), p. 413-457.

mencé au II^e siècle avant J.-C. Pour Jules César, son gouverneur de 58 à 50, elle fait déjà preuve de *cultus* et d'*humanitas*². Les Gaulois de la *Provincia* ne se laissent pas d'ailleurs entraîner dans l'insurrection de 52 conduite par Vercingétorix contre César. De César à Auguste, elle voit fleurir sur son sol des colonies romaines, elle est une terre de repos pour les vétérans. Au début de l'Empire, la Transalpine est considérée comme parfaitement intégrée comme l'attestent son statut de province sénatoriale (depuis 22 avant J.-C.), son appartenance à la « zone de liberté de déplacement »³ des sénateurs romains (depuis 49 après J.-C.) et plus généralement sa réputation d'être, comme l'a écrit Pline l'Ancien, « une [autre] Italie »⁴. Cette romanisation précoce de la Narbonnaise, qui la met à part dans le monde gaulois, justifie un examen de la survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats municipaux distinct de celui pratiqué dans le reste des Gaules (les Trois Gaules, les Germanies et les districts alpins).

I. POPULATION ENVISAGÉE, OUTILS ET MÉTHODES DE TRAVAIL

A. La population

Les documents sont pour l'essentiel des inscriptions latines, honorifiques et funéraires (principalement *CIL*, XII, *ILGN*, *ILN*, *AE*)⁵. Seuls deux duumvirs, à Narbonne et à Vienne, sont connus par des sources littéraires⁶.

2. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, I, 1, 3.
3. A. CHASTAGNOL, *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, 1992, p. 164-165, cf. TACITE, *Annales*, XII, 23, 1 et DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 52, 42, 6-7.
4. PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, III, 4 : ... *breviterque Italia verius quam provincia*.
5. O. HIRSCHFELD, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XII. *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, Berlin, 1888 ; E. ESPÉRANDIEU, *Inscriptions latines de la Gaule (Narbonnaise)*, Paris, 1929 ; J. GASCOU et M. JANON, *Inscriptions latines de Narbonnaise*, I. *Fréjus*, Paris, 1985 ; A. CHASTAGNOL, *ILN*, II. *Antibes, Riez, Digne*, 1992 ; J. GASCOU, *ILN*, III. *Aix-en-Provence*, 1995 ; J. GASCOU, Ph. LEVEAU et J. RIMBERT, *ILN*, IV. *Apt*, 1997 et *L'Année épigraphique*, Paris, 1888-.
6. MARTIAL, *Épigrammes*, VIII, 72 et PLINE LE JEUNE, *Lettres*, IV, 22.

Le corpus comporte 245 magistrats répartis dans 21 cités. Moins les 47 anonymes, il reste 198 témoignages exploitables. On notera les disparités entre cités et la domination de la documentation en provenance de Narbonne, de Vienne et surtout de Nîmes.

CITÉS	NOMBRE DE MAGISTRATS	dont ANONYMES
Aix	11	2
Alba Helvorum	2	
Antibes	5	
Apt	5	
Arles	10	2
Avignon	2	1
Béziers	9	2
Carcassonne	1	
Cavaillon	5	
Digne	1	
Fréjus	2	
Marseille	1	
Narbonne	33	11
Nîmes	70	8
Orange	4	3
Riez	3	
Ruscino	4	2
Toulouse	3	2
Valence	4	1
Vienne	56	8
Voconces	14	5
TOTAUX	245	47

J'entends par magistrats, les questeurs et les édiles, magistrats inférieurs, et les magistrats supérieurs : préteurs, quattuorvirs dans les collectivités de droit latin, duumvirs et *praefecti proIlviro* dans les colonies romaines, triumvirs *locorum publicorum persequendorum* de Vienne, *interreges* à Narbonne et à Nîmes, et *praefecti vigilum et armorum* de Nîmes. J'ai tenu compte des notables qui ne donnaient pas le détail de leur carrière municipale mais qui la faisaient figurer, dans leur titulus, par l'expression (avec des variantes) *omnibus honoribus in colonia sua functus*. Quand les noms de proches (épouse, enfants, parents, héritiers), mentionnés dans les inscriptions des magistrats, pouvaient apporter des informations complémentaires, ils ont été retenus.

Les magistrats des cités de Narbonnaise sont des citoyens romains. En effet, les cités de la Gaule narbonnaise sont des colonies romaines et des communautés pérégrines jouissant du droit latin, voire du titre de colonie, depuis César, l'époque triumvirale ou Auguste⁷. Entre le I^{er} et le III^e siècles, le droit romain est octroyé aux cités de droit latin qui deviennent donc souvent des colonies romaines honoraires.

Dans les collectivités latines, en Narbonnaise comme ailleurs, la gestion des honneurs municipaux permet d'obtenir la citoyenneté romaine comme l'attestent Strabon pour Nîmes et la loi municipale flavienne pour les cités de la péninsule Ibérique⁸. Du point de vue onomastique, la gestion des magistratures permet le passage du nom pérégrin, gaulois, souvent unique, mentionnant ou non la filiation, à la nomenclature romaine : au moins les *tria nomina*, la filiation et la tribu (la *Voltinia* le plus souvent pour les citoyens romains d'origine gauloise de Narbonnaise). Il est intéressant d'étudier dans cette nomenclature la présence de *nomina* ou de *cognomina* indigènes ou fabriqués à partir de noms indigènes.

Ainsi, on ne possède pas en Gaule narbonnaise de témoignage de nomenclature de type pérégrin pour un magistrat, à la différence des Trois Gaules⁹. Citons, à titre d'exemple pour les Trois Gaules, chez les Lémovices d'Aquitaine, le *verg(obretus) Postumus, Du[m]norigis f(i)lius*, qui a donné un aqueduc (ou un élément d'aqueduc), voué à Mars, aux *Decannoctiacis* du dieu Grannus (premier tiers du I^{er} siècle après J.-C.)¹⁰ (Annexe II, 1). Outre le titre indigène de vergobret, on peut noter l'association d'un nom latin banal (un *cognomen*), *Postumus*, le nom du magistrat, avec un nom typiquement celtique, *Dumnorix*, le nom du père, « dénomination [...] à jamais fameuse par homonymie avec le célèbre chef éduen » de la Guerre des Gaules (M. Le Glay). Cette association témoigne d'une romanisation en marche.

7. A. CHASTAGNOL, « Les cités de la Gaule narbonnaise. Les statuts », dans *Actes du X^e congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Paris, 1997, p. 51-73.
8. STRABON, *Géographie*, IV, 1, 12 (texte établi et traduit par F. LASSERRE, Paris, 1967) et *AE*, 1986, 333, *lex Irnitana*, rubrique 21 (traduction de P. LE ROUX).
9. M. DONDIN-PAYRE a rassemblé les témoignages dans « Réexamen des magistratures municipales des Gaules d'après l'épigraphie », *Cahiers Glotz*, VIII (1997), p. 288-289 ; dans « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », dans *Cités, municipes, colonies*, M. DONDIN-PAYRE et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), Paris, 1999, p. 141-146.
10. *AE*, 1989, 521. J.-P. BOST et J. PERRIER, *Travaux d'archéologie limousine*, 10 (1990), p. 27-32 ; M. LE GLAY, *CRAI*, 1991, 1, p. 149-151 ; M. LEJEUNE, *ibidem*, p. 193-195 et du même, « Les "Dix-Nuits" de Grannos », *Études celtiques*, 31 (1995), p. 91-95.

En Narbonnaise, même à la fin de la République, le *pr(aetor) Volcar(um)*, préteur des Volques Arécomiques¹¹, dont l'autel a été trouvé à Avignon, présente une nomenclature romaine : *T(itus) Carisius, T(iti) f(ilius)*¹² (Annexe II, 2). Il n'est pas le premier citoyen romain de sa famille comme l'atteste sa filiation. De plus on discute pour savoir si *T. Carisius* est bien un Volque ou bien un colon qui appartiendrait à la fameuse et discutée déduction orientale autour de 30 avant J.-C.¹³ *Carisius* serait un *nomen* d'origine italienne ou celtique¹⁴, bien implanté à Nîmes¹⁵. L'absence de *cognomen* est normale pour cette période¹⁶.

Le quattuorvir d'Antibes, *C(aius) Verginius, Vergionis f(ilius), Vergio*, est peut-être le seul exemple de magistrat dont la nomenclature est restée proche de la dénomination pérégrine : *Verginius/Vergio* + la filiation de type pérégrine¹⁷. L'inscription est datée par A. Chastagnol de l'époque julio-claudienne.

B. La chronologie

Cette étude couvre la période suivante : de César au II^e siècle de notre ère. Les témoignages du III^e siècle sont rares. On compte une vingtaine de nomenclatures à caractère indigène pour les I^{er} siècles avant et après J.-C. (deux pour l'époque de César), moins d'une dizaine pour le II^e siècle et dix-neuf indéterminées I^{er}/II^e siècles.

11. Sur ce personnage voir M. CHRISTOL et Chr. GOUDINEAU, « Nîmes et les Volques Arécomiques au I^{er} siècle avant J.-C. », *Gallia*, 45 (1987-1988), p. 93-95.
12. *CIL*, XII, 1028 (n° 239 du tableau Annexe I).
13. M. CHRISTOL et Chr. GOUDINEAU, *op. cit.*, p. 99-101.
14. W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1904, p. 147 (origine italienne) et A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, I, col. 788-789 et III, 1105-1106 (origine celtique et gréco-latine).
15. Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains originaires de la cité de Nîmes sous le Haut-Empire : Étude prosopographique », *MEFRA*, 1975, 2, p. 695 ; *CIL*, XII, 2750, 3957, *ILGN*, 414, 450 ; l'auteur fait remarquer que l'abréviation *Caris(ius)* de l'inscription *ILGN*, 414 « pourrait indiquer qu'il s'agissait d'un gentilice localement très connu ».
16. M. CÉBEILLAC-GERVASONI, « Le *cognomen* des affranchis. Quelques remarques de chronologie », *ALMA*, 16 (1989), p. 89-90 qui rappelle l'historique de la diffusion du *cognomen*.
17. *ILN*, II, *Antibes*, 11 (n° 18).

Deux remarques s'imposent :

— la première porte sur la datation en général ; il ne faut jamais oublier la grande part d'incertitude de cette répartition chronologique, il est donc difficile d'établir avec précision une évolution ;

— la seconde porte sur le II^e siècle. Une nomenclature romaine à caractère indigène, datée du II^e siècle, peut être interprétée de deux manières différentes. Soit cette nomenclature est le signe d'une romanisation en train de se réaliser, soit elle est le signe, de la part de Gaulois tout à fait intégrés à la romanité, d'un simple attachement à leur passé familial, dans le cadre de leur cité d'origine.

C. Les outils de travail

L'importance des études onomastiques n'est pas à démontrer¹⁸. Cependant la référence à des répertoires onomastiques (certains très anciens mais partiellement ou non remplacés) aux indications contradictoires justifie une très grande prudence dans ce type d'études. Avec les deux anciens, Schulze et Holder¹⁹, on tombe un peu de Charybde en Scylla, du tout étrusque au tout celtique. Le caractère indigène d'une nomenclature romaine se détermine aussi par l'étude difficile des *nomina* et des *cognomina* latins répandus dans les régions celtiques²⁰.

D. La méthode

J'ai donc mis en liste les magistrats, par cité. Les cités sont classées dans l'ordre alphabétique d'après leur nom en français (sauf *Alba Helvorum* et *Ruscino*). Pour chaque cité, je considère, en premier, les magistrats inférieurs (qui ont pu poursuivre ensuite la carrière des honneurs) puis, en

18. Depuis en particulier le colloque de Paris des 13-15 octobre 1975, *L'onomastique latine*, Paris, 1977. Voir M. LE GLAY, « Remarques sur l'onomastique gallo-romaine », *ibidem*, p. 269-277. Voir aussi les remarques de M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *op. cit.*, p. 207-226. Sans oublier J.-J. HATT, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951. Sur la nomenclature des magistrats voir pour l'Italie, M. CÉBEILLAC-GERVASONI, « Les magistrats des cités du Latium et de la Campanie des Gracques à Auguste : problèmes de nomenclature », dans *Epigrafia*, Rome - Paris, 1991, p. 189-207.
19. A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, 3 vol. (abrégé dorénavant Holder, I/III, n° des colonnes) ; W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1904 (Schulze, p.).
20. À la manière de G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969.

second, les supérieurs (dont on ne connaît que les étapes supérieures du *cur-sus*). Avec les informations de cette liste, j'ai rempli un tableau simple²¹ pour distinguer les *nomina* et les *cognomina* d'origine gauloise (en *italiques*) des autres.

II. LES PREMIÈRES ANALYSES

L'exposé des premières analyses est organisé en trois points :

- la situation dans les déductions romaines césaro-augustéennes ;
- à Aix, Nîmes et Vienne ;
- et enfin dans les autres cités de la province.

A. Dans les déductions césaro-augustéennes

Il s'agit des colonies d'Arles (déduite en 46 avant J.-C.), Béziers (entre 36 et 35), Fréjus (entre 35 et 27), Narbonne (en 118 puis entre 46 et 44), Orange (en 35). *A priori* ce n'est pas dans ces colonies romaines que l'on penserait trouver des magistrats dont la nomenclature comporterait des éléments gaulois. Effectivement, on retrouve surtout la diversité onomastique italienne puisqu'on a affaire en grande partie à des colons et descendants de colons italiens. À Narbonne, par exemple, les gentilices des magistrats renvoient plutôt aux deux déductions de 118 et de 45 de colons italiens (Ombrie, Picenum, Latium et Campanie pour 118, Ombrie, Étrurie, Latium et peut-être Gaule cisalpine pour 45), à l'immigration italienne pendant le Haut-Empire et quelquefois à des descendants d'indigènes romanisés (Pompeius, Seius, Valerius)²².

Parmi les magistrats de Narbonne, seul peut-être l'*interrex T(itus) Cominius, C(ai) f(iilius)*, de la tribu *Po[l(lia)]*²³, qui a géré aussi l'édilité et le duomvir[at], porterait un gentilice d'origine celtique²⁴ (Annexe II, 3). L'inscription est datable de la fin de la République. Dans l'hypothèse

21. Cf. Annexe I.

22. M. GAYRAUD, *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, (8^e supplément à la *RAN*), Paris, 1981, p. 149-159 (gentilices de la première déduction), p. 181-186 (de la seconde déduction) et chapitre VIII, p. 411-478 (étude générale des *nomina*).

23. *CIL*, XII, 4389 (n^o 59).

24. HOLDER, I, 1073 et III, 1260-1261.

d'une origine celtique du *nomen*, il faudrait imaginer un ancêtre gaulois de *T. Cominius*, recevant la citoyenneté romaine et rejoignant le groupe des *Atacini*, c'est-à-dire des colons de la première déduction de 118 inscrits dans la *Pollia*. À la fin de la République, sous Octavien-Auguste (à cause de l'interrègne et du duomvirat), la famille serait déjà bien installée dans l'élite dirigeante de la colonie et fournirait des magistrats supérieurs. La famille serait restée fidèle à son gentilice d'origine celtique. D'autant plus facilement que l'origine de cette famille est peut-être à rechercher en Cisalpine. Mais l'origine celtique du *nomen* est contestée, *Cominius* serait plutôt d'origine latine, ombrienne ou campanienne²⁵. Cependant, on peut noter que ce gentilice se retrouve à Carcassonne et à Nîmes. *C(aius) Cominius Bitutio*²⁶ est *praetor* de la *colonia Iulia Carcaso* (début du I^{er} siècle après J.-C.) (Annexe II, 4). *Bitutio* est un *cognomen* d'origine celtique²⁷. *M(arcus) Cominius Aemilianus*²⁸, chevalier romain, flamine de la province, a fait une carrière municipale à Nîmes : flamine de la colonie, *quattuorvir ab aerario*, pontife et *praefectus vigillum et armorum*, dans le premier tiers du II^e siècle²⁹. Cet exemple vient souligner une fois encore la difficulté des études onomastiques. Elles sont d'autant plus hasardeuses que l'histoire de ce *nomen* est peut-être encore plus complexe en tenant compte de la Gaule cisalpine. *Cominius* aurait été forgé (latinisé) en Cisalpine, diffusé dans la péninsule pour être exporté, comme gentilice italien, en Transalpine.

L'entourage de l'édile arlésien *A(ulus) Pompeius Pius, A(uli) filius*, de la tribu *Sabatina*, est intéressant (I^{er} siècle après J.-C.)³⁰ [Annexe II, 5]. Sa mère, *Kareia Ingenua, Sex(ti) filia*, s'assura que le testament de son fils fût respecté et un certain *A(ulus) Kareius Amomus*, l'héritier, prit soin de la réalisation de la promesse. *Kareius/a* serait étrusque pour W. Schulze³¹, celtique pour A. Holder³². *Ingenua* est un *cognomen* répandu dans les régions celtiques³³. I. Kajanto ignore le *cognomen*

25. M. GAYRAUD, *op. cit.*, p. 415, SCHULZE, p. 108, 166 et 354.

26. *CIL*, XII, 5371 (n° 46).

27. HOLDER, I, 442.

28. *CIL*, XII, 3212-3213 add. (n° 123).

29. Y. BURNAND, *op. cit.*, p. 764-769.

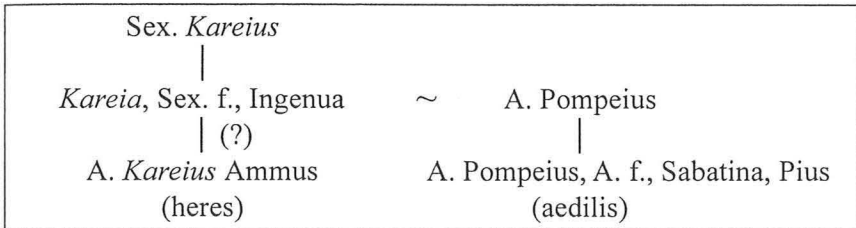
30. *AE*, 1988, 859 (n° 25).

31. SCHULZE, p. 415.

32. HOLDER, I, 784-785.

33. G. ALFÖLDY, *op. cit.*, p. 141.

d'*Amomus*³⁴. On sait aussi que le *nomen* de *Pompeius* peut cacher un indigène dont la famille a reçu la citoyenneté romaine à l'époque de Pompée³⁵. Un faisceau d'indices sur le caractère indigène de cette famille peut être ainsi rassemblé. Le magistrat de la colonie romaine d'Arles a choisi de toute façon son camp, celui du nom romain. M. Dondin-Payre, en se fondant sur la mention de la tribu : la Sabat(ina)³⁶, rejette l'hypothèse de l'origine indigène pour l'édile d'Arles et sa famille pour défendre l'origine italienne (le Nord / Nord-Est de l'Étrurie)³⁷. Le lien entre l'héritier et le reste de la famille est obscur ; l'héritier porte le même prénom que l'édile et le père de celui-ci, le même nom que la mère de l'édile et son surnom est rare. S'agit-il d'un parent de Kareia ou bien d'un autre fils de celle-ci ? A. Kareius Amomus peut être aussi l'affranchi de Kareia³⁸.



On peut noter à Béziers la présence d'un *nomen*, *Gresius*³⁹, peut-être d'origine celtique⁴⁰, à côté de noms typiquement romains (*Aponius*, *Caecilius*, *Cassius*, *Terentius*).

B. À Aix, Nîmes et Vienne

Aix est un *oppidum* pérégrin fondé par C. Sextius Calvinus en 122 avant J.-C. pour remplacer Entremont détruit. Il reçoit le droit latin entre César et

34. I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965.

35. M. GAYRAUD, *op. cit.*, p. 422.

36. La tribu d'Arles est la *Teretina*.

37. M. DONDIN-PAYRE, « Une table en bronze inscrite d'Arles : hommages publics et pratiques testamentaires chez les notables d'ascendance italienne », *Gallia*, 49 (1992), p. 81-87. M. Dondin-Payre note cependant que la *Sabatina* est aussi la tribu de Mantoue en Cisalpine (p. 83).

38. *Ibidem*, p. 85.

39. *ILGN*, 559 (n° 39).

40. HOLDER, I, 2041. Pour W. SCHULZE, p. 354, le nom est d'origine étrusque.

Auguste, devient une colonie latine sous Auguste et romaine avant les Flaviens⁴¹. C'est donc un des plus anciens lieux où Gaulois et Romains se sont « brassés intimement » pour reprendre l'expression de R. Étienne⁴².

Parmi les magistrats connus, on peut noter que certains portent des gentilices italiens (*Hostilius*⁴³), d'autres des gentilices de magistrats romains qui ont pu octroyer le droit de cité romain dans la *Provincia* (*Antonius, Domitius, Iulius, Valerius*⁴⁴) et d'autres encore des gentilices d'origine indigène (*Acutius, Samicius*⁴⁵). Le fameux « brassage » est pratiqué : *Samicius Maximinus*, son épouse *Veratia Nice*⁴⁶, *Aevillius Receptus*, *Aevillia, Maxumi fil(ia), Secundina*⁴⁷, *Acutius Aquila*⁴⁸, *Domitius Pedullus*⁴⁹, *Iulius Verinus* (*Verinus* étant répandu dans les régions celtiques⁵⁰) associent une dénomination latine et indigène.

On connaît donc le préteur *Sex(tus) Acutius Aquila* et sa famille : son père *Acutus*, sa mère *Ingenua*, sa sœur *Severa* et son frère *Rufus*⁵¹ (Annexe II, 6). Sa famille est sans doute défunte au moment où *Aquila* obtient la citoyenneté romaine *per honorem* car ses parents comme sa sœur et son frère présentent une dénomination pérégrine alors que l'on sait, grâce à la loi municipale flavienne, que les parents du magistrat et tous les enfants soumis à leur *potestas* bénéficient de la promotion dans la cité romaine⁵². *Aquila* reçoit donc la citoyenneté romaine grâce au droit latin qui permet une telle promotion à qui gère les honneurs dans une collectivité latine. Il se construit un nom romain. Il compose ses *tria nomina* avec un prénom et un surnom courants⁵³ et la transforma-

41. J. GASCOU, *ILN*, III, Paris, 1995, p. 23-30.

42. Cité par M. LE GLAY, « Remarques sur l'onomastique gallo-romaine », *op. cit.*, p. 270.

43. *ILN*, III, 215 (*ILGN*, 96) (n° 1).

44. *ILN*, III, 298 (n° 7), *ILN*, III, 156 (*CIL*, XII, 349) (n° 8), *ILN*, III, 29 (*CIL*, XII, 522) (n° 2) et *ILN*, II, Riez, 35 (*CIL*, XII, 351) (n° 5).

45. *ILN*, III, 27 (*CIL*, XII, 517) (n° 6) et *ILN*, III, 30 (*CIL*, XII, 522) (n° 4).

46. *ILN*, III, 30 (*CIL*, XII, 522).

47. *ILN*, II, Riez, 35 (n° 5).

48. *ILN*, III, 27 (*CIL*, XII, 517).

49. *ILN*, III, 156 (*CIL*, XII, 349) (n° 8).

50. G. ALFÖLDY, *op. cit.*, p. 324.

51. *ILN*, III, 27 (*CIL*, XII, 517).

52. *AE*, 1986, 333, *lex Irnitana*, rubrique 21. J. GASCOU, *ILN*, III, 27, p. 99, suggère aussi une autre hypothèse. Malgré la *loi d'Irni* (qui concerne la péninsule Ibérique), les proches d'*Aquila* « s[eraient] restés pérégrins ».

53. KAJANTO, p. 330.

tion de son nom pérégrin, *Acutus*, celui de son père, en gentilice romain, *Acutius*⁵⁴. Peut-être montre-t-il ainsi un attachement à son origine et à la signification sociale et politique de son ancien nom. La tribu *Voltinia* n'est pas oubliée. Seule la filiation est tue (elle aurait été de type pérégrin : *Acuti ffilius*) mais le père apparaît de toute façon sur l'inscription comme bénéficiaire du monument. L'absence de la filiation permet peut-être à *Aquila* d'atténuer, malgré tout, la couleur pérégrine de son nom. La constitution et l'utilisation du nom romain ne sont pas laissées au hasard. Les pérégrins, nouveaux citoyens romains, jouent habilement sur les différents éléments de la nomenclature et combinent leur attachement à leur passé, dans la cité, à l'affirmation de leur appartenance à la communauté romaine. *Aquila*, devenu préteur d'Aix, fait construire un monument funéraire sur lequel il fait placer une plaque où son nom romain est gravé en tant que dédicant, suivi des noms uniques de ses proches morts avant sa promotion. Il fait participer en quelque sorte ses parents, son frère et sa sœur, à cette promotion comme s'ils étaient encore vivants.

Nous notons le même comportement peut-être avec *Sex(tus) Samicius Maximinus* ou *Sex(tus) Iulius Verinus*⁵⁵. Les gentilices sont d'origine celtique : le sien, *Samicius*, celui de son épouse, *Veratia*⁵⁶, le *cognomen Verinus* est répandu dans les pays celtiques et germaniques⁵⁷.

Les Volques Arécomiques (Nîmes) et les Allobroges (Vienne) sont deux des plus grandes cités pérégrines de la province. Les Nîmois reçoivent le droit latin à l'époque de César, le statut de colonie latine après 49 ; les Viennois connaissent le même parcours juridique ; sous Caligula, Vienne devient une colonie romaine honoraire. On note dans les deux cités mais surtout à Nîmes le nombre relativement important de magistrats dont la nomenclature conserverait des caractères indigènes. À Nîmes, on peut distinguer trois cas de figure :

— le magistrat présente une nomenclature avec au moins un élément d'origine indigène, *nomen* ou *cognomen* (nos 92, 93, 94, 98, 105, 109, 112, 125, 130, 140, 142, 144), ex. : le questeur [...] *Servilius [E]xcingomar(us)* (1^{er} siècle)⁵⁸ [Annexe II, 7, n° 109] ;

54. HOLDER, I, 34-37.

55. *ILN*, III, 30 (*CIL*, XII, 525) (n° 4) et *ILN*, III, 29 (*CIL*, XII, 522) (n° 2).

56. HOLDER, II, 1339 et III, 180.

57. G. ALFÖLDY, *op. cit.*, p. 324.

58. *ILGN*, 425, HOLDER, I, 1488.

— le magistrat utilise un *nomen* ou *cognomen* comme *praenomen*⁵⁹ (n^{os} 92, 96, 99, 106), ex. : le questeur *Antoni(us)*⁶⁰ *Secund(i)us Vassedo* (fin du I^{er} siècle-premier tiers du II^e siècle)⁶¹ [Annexe II, 8], l'édile *Helvius*⁶² *Ecimarius Vitalis* (II^e siècle)⁶³, l'édile *Tertius Iulius Varus* (I^{er}/II^e siècles)⁶⁴, le questeur *Tertius*⁶⁵ *Sammius Karus* (I^{er}/II^e siècles)⁶⁶. *Helvius* et *Tertius* sont courants dans les milieux cisalpins⁶⁷;

— le magistrat présente une nomenclature romaine banale mais un proche, souvent l'épouse légitime (*uxor*), présente une nomenclature indigène (n^{os} 89, 100, 137), ex. : *Pompeia, Toutodivicis f(ilia)*, l'épouse du quattuorvir *C(aius) Marius Celsus* (époque augustéenne)⁶⁸ [Annexe II, 9]. Ce couple est intéressant, le mari apparaît bien discret par rapport à son épouse, Pompeia. Sur leur monument funéraire, un « bloc de forme allongée »⁶⁹, le nom de cette dernière, de type pérégrin, est gravé deux fois puisqu'il occupe la première et la troisième ligne. Les lettres de la première ligne sont de la même grandeur que celles de la seconde ligne réservée au mari. Certes, *Pompeia* est la dédicante, cependant sa présence sur le bloc ne correspond pas à la place, plus discrète, réservée habituellement aux matrones. On peut considérer aussi que c'est *Toutodivix* qui est mis en valeur à travers la dénomination de sa fille puisque le nom de celui-ci occupe, dans le champ épigraphique, la place centrale.

Ces faits sont notés pour les magistrats inférieurs et supérieurs aux I^{er} et II^e siècles. Ils témoignent d'un milieu indigène dynamique. Le fait que, parmi les magistrats concernés, les magistrats inférieurs soient un

59. O. SALOMIES, *Die römischen Vornamen. Studien zur römischen Namengebung*, Helsinki, 1987.

60. *Ibidem*, p. 66.

61. *AE*, 1982, 686 (*CIL*, XII, 3410), HOLDER, III, 119-120 pour *Vassedo*, voir les remarques de M. CHRISTOL, « Inscriptions de Nîmes avec éléments d'onomastique indigène », dans *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN 1-21)*, Nîmes, 1992, p. 28, note 22.

62. O. SALOMIES, *op. cit.*, p. 126.

63. *CIL*, XII, 3217, HOLDER, I, 1405 pour *Ecimarius*.

64. *CIL*, XII, 3239, HOLDER, II, 1800 pour *Tertius*.

65. O. SALOMIES, *op. cit.*, p. 116-118 et 130.

66. *CIL*, XII, 3267, HOLDER, II, 1340-1341 pour *Sammius*.

67. O. SALOMIES, *op. cit.*, p. 120 et suiv.

68. *CIL*, XII, 3252 (n^o 137), HOLDER, II, 1899.

69. Sur ce monument voir J.-L. FICHES et A. VEYRAC (dir.), *Nîmes. Carte archéologique de la Gaule*, 30/1, Paris, 1996, p. 97, fig. 36 (notice de M. Christol) et p. 424 (notice 457).

peu plus nombreux que les magistrats supérieurs, à mettre en évidence leur origine locale, pourrait faire penser que cette survivance gauloise est la marque d'une notabilité de fraîche date. Certes, briguer la questure ou l'édilité représente en effet un moyen d'intégrer l'élite dirigeante de la cité pour des individus à la dénomination fortement gauloise. Cependant, au II^e siècle, de grandes familles nîmoises, par la gestion ancienne des honneurs municipaux supérieurs et l'intégration à l'ordre équestre, ont conservé leur gentilice d'origine indigène, par exemple les *Soillii*⁷⁰ ou les *Sammii*. De plus, l'examen onomastique ne peut pas servir à renforcer l'hypothèse d'un clivage, dans l'élite dirigeante de la cité, entre un groupe de notables qui se réserverait les honneurs supérieurs (préfecture des vigiles et des armes, pontificat, quattuorvirat et flaminat) et un autre groupe de notables qui ne dépasserait pas les premières étapes de la carrière (questure et édilité)⁷¹.

Le questeur *Tertius Sammius Karus* porte un nom d'origine celtique (Annexe II, 10). Son épouse est une *Sammia Atice*. Étrangement son fils porte les *tria nomina* suivants : *L(ucius) Hortensius Karus*. Le *cognomen* est le seul lien avec son père. Le fils porte un gentilice romain courant et célèbre. S'agit-il d'un abandon volontaire du gentilice paternel, d'un pas supplémentaire dans la romanisation ? Il serait curieux que le fils ait abandonné le patronyme *Sammius*. En effet, ce gentilice, bien attesté à Nîmes, est celui d'une grande famille, de rang équestre au II^e siècle. Pour M. Christol et A. Daguet, notre questeur appartiendrait à cette famille qui a donné un *quattuorvir* connu par une inscription de Rome et un chevalier, flamine provincial⁷². Seule une

70. *CIL*, XII, 3274-3275 add., le chevalier romain (de naissance), *Q. Soillius Valerianus* (n° 142).

71. M. CHRISTOL et S. DEMOUGIN, « Le choix d'une prosopographie provinciale : l'exemple de la Narbonnaise », *MEFRM*, 1988, 1, p. 11-21 ; Y. BURNAND, « Personnel municipal dirigeant et clivages sociaux en Gaule romaine sous le Haut-Empire », *MEFRA*, 1990, 2, p. 549-553. Il ne faut peut-être pas trop insister sur cette idée de clivage. L'inscription de l'*oppidum* de Saint-Vincent, à Gaujac, près de Nîmes, témoigne qu'un édile nîmois peut poursuivre la carrière des honneurs, cf. J. CHARMASSON et M. CHRISTOL, « Une importante découverte épigraphique romaine à l'*oppidum* Saint-Vincent à Gaujac », *Rhodanie*, 21 (1987), p. 13-23 (n° 240). En effet, *Antonius Paternus* est édile, *praefectus fabrum* et *quattuorvir ad aerarium*.

72. M. CHRISTOL et A. DAGUET, « Une famille de notables à Aramon », dans *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN 1-21)*, Nîmes, 1992, p. 75-76. *CIL*, VI, 29718 : *Sex. Sammius Vultinus Aper*, et XII, 3183 : le chevalier romain (de naissance) *L. Sammius Aemilianus*.

adoption en bonne et due forme⁷³ par un *Hortensius* pourrait expliquer cet abandon.

Comme à Nîmes, les gentilices et les *cognomina* d'origine indigène sont présents à Vienne. La résistance de ces *nomina* semble cependant moins importante qu'à Nîmes. À côté des magistrats qui portent des noms d'origine celtique, on peut remarquer le nombre important de *Iulii* Allobroges (neuf). Les *Iulii* réussissent plutôt bien leur carrière : huit sur neuf connus sont des magistrats supérieurs. *L(ucius) Iulius Brocchus Valerianus Bassus* est aussi magistrat supérieur à Nyon (I^{er} siècle de notre ère)⁷⁴. *D(ecimus) Iulius Capito* est un chevalier romain (époque de Trajan)⁷⁵, *L(ucius) Iulius Fronto* et *T(itus) Iulius Valerianus* aussi (I^{er} et I^{er}/II^e siècles)⁷⁶. Les *Iulii* sont des notables bien intégrés dans la société locale et romaine. Ils n'ont pas coupé avec le milieu indigène. Le *duumvir iure dicundo*, *Sex(tus) Iulius Senior*, est le tuteur d'un certain *Sex(tus) Masuinius Verinus*, dont le gentilice est d'origine celtique⁷⁷. On ne peut pas faire la même observation pour Nîmes. Des quatre *Iulii*⁷⁸, quattuorvirs de Nîmes, seul *T(itus) Iulius Dolabella* semble rayonner en dehors de la cité puisque, d'après le décret en grec qui suit son *titulus*, il est en relation avec l'association sacrée du théâtre d'Hadrien de Naples⁷⁹, cité où il s'est peut-être distingué.

Il est intéressant de noter que *L(ucius) Sergius Lustrostaius Domitinus*⁸⁰, qui a rempli tous les honneurs dans les colonies de Vienne et de Nyon, a conservé un *cognomen* d'origine celtique, *Lustrostaius*⁸¹ associé à un *cognomen* romain, *Domitinus*. La pratique des deux *cognomina* est peut-être propre aux notables qui appartiennent aux deux cités voi-

73. O. SALOMIES, *Adoptive and Polyonymous Nomenclature in the Roman Empire*, Helsinki, 1992.

74. *CIL*, XII, 2606-2607 (n° 200).

75. *CIL*, XII, 1869-1870 (n° 201).

76. *CIL*, XII, 2393 et 2608 (n° 206).

77. *CIL*, XII, 2346, HOLDER, II, 457 (n° 205).

78. *CIL*, XII, 3180 (n° 133), 3232 (n° 132) et 3235 (n° 134) et *AE*, 1982, 691 (n° 135).

79. *CIL*, XII, 3232. H. LAVAGNE, « Rome et les associations dionysiaques en Gaule (Vienne et Nîmes) », dans *L'association dionysiaque dans les sociétés anciennes*, Paris, 1986, p. 137-139, minimise le rôle de « ce fonctionnaire nîmois » ! Il n'aurait pas fait le voyage de Naples, il n'aurait qu'apporté son aide à la troupe napolitaine en visite à Nîmes.

80. *CIL*, XIII, 5011 (n° 217).

81. HOLDER, II, 351.

sines puisque le dédicant dont le magistrat est le *socer* s'appelle *T(itus) Iulius Pompeius Tertullus*. La nomenclature serait ainsi un moyen d'exprimer une forte identité régionale et la suprématie d'un groupe.

On retrouve à Vienne des *nomina* que se disputent les spécialistes des camps latin et celtique : *Arrius*, *Cantabrius*, *Coelius*, *Contessius*, *Litugi*, *Nigidius*, *Riccus*⁸². Au II^e siècle, on possède un *duumvir* du trésor, flamine d'Auguste, qui porte un *nomen* (*Isugius*) et un *cognomen* (*Vaturus*) d'origine celtique⁸³. Tout en étant l'élite d'une colonie romaine honoraire, fournissant des sénateurs romains depuis Tibère au moins, l'aristocratie viennoise resterait, au niveau de l'onomastique, attachée à son origine⁸⁴.

C. Dans les autres cités

On dispose de peu ou pas d'attestations dans les autres cités, le nombre de magistrats connus est souvent très modeste.

Antibes est un ancien *emporium* marseillais, Lépide lui donna le droit latin en 42 avant J.-C. La cité fut promue colonie latine ou romaine à une date indéterminée⁸⁵. Grâce à Tacite, on sait que pendant la guerre civile de 68-70 Antibes était toujours une cité de droit latin puisque l'historien emploie pour la qualifier le terme de *municipe*. Dans sa présentation des cités de Narbonnaise, rédigée à la fin du règne de Vespasien, Pline l'Ancien classe encore Antibes parmi les *oppida* latins⁸⁶.

Sur les cinq magistrats connus, trois présentent une nomenclature romaine, deux une nomenclature d'origine pérégrine : un *Moltelius* au

82. *Arrius* : *AE*, 1934, 168 (n° 175), SCHULZE, p. 423, HOLDER, III, 690 ; *Cantabrius* : *CIL*, XII, 1892 (n° 183), H. SOLIN et O. SALOMIES, *Repertorium nominum gentilium et cognominum latinorum*, 1994, n° 308, HOLDER, I, 744 ; *Coelius* : *CIL*, XII, 1867 et 5864 (nos 177 et 178), SCHULZE, p. 155, HOLDER, I, 1061 ; *Contessius* : *CIL*, XII, 1821 et 2207-2208 (nos 180 et 193), SOLIN/SALOMIES, 60, HOLDER, I, 1107 ; *Litugi* : *CIL*, XII, 1891 (n° 182), SOLIN/SALOMIES, 105, HOLDER, II, 249 ; *Nigidius* : *AE*, 1900, 5 (n° 211), SOLIN/SALOMIES, 127, HOLDER, II, 747 ; *Riccus* : *CIL*, XII, 2583 (nos 215-216), SCHULZE, p. 426, HOLDER, III, 1182.

83. *CIL*, XII, 2349 (n° 199), HOLDER, II, 81 et III, 128.

84. Un attachement qui peut être aussi noté pour les notables des cités des Trois Gaules, cf. P. LE ROUX, *Le Haut Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Paris, 1998, p. 329, à propos de la dénomination des *Iulii* du mausolée de Iulius Victor de Saintes.

85. A. CHASTAGNOL, *ILN*, II, *Antibes*, Paris, 1992, p. 19-35.

86. A. CHASTAGNOL, *op. cit.*, p. 27, cf. TACITE, *Histoires*, II, 15, 5 et PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, III, 35.

II^e siècle⁸⁷ et *C(aius) Verginius, Vergionis f(ilius), Vergio*⁸⁸ (Annexe II, 11).

Verginius a géré le quattuorvirat. L'inscription, peut-être honorifique, est datée par A. Chastagnol des Julio-Claudiens. Son *nomen* est d'origine étrusque⁸⁹. Comme le fait remarquer A. Chastagnol, ce gentilice a le mérite de rappeler le nom pérégrin, celtique⁹⁰, du père, présent dans la filiation, qu'il conserve en plus comme *cognomen*. Cette habilité à utiliser la nomenclature romaine pour conserver le nom gaulois a déjà été observée par R. Chevallier en Cisalpine⁹¹. *Verginius* est d'ailleurs peut-être un nom cisalpin. La forte personnalité de *L. Verginius Rufus*⁹², originaire justement de Cisalpine, trois fois consul entre 63 et 97⁹³, autorité morale⁹⁴ lors des événements de 68-70 pendant lesquels la Narbonnaise a souffert⁹⁵, a peut-être conditionné le choix de dénomination du *quattuorvir* d'Antibes. *C(aius) Verginius Vergio* a géré le quattuorvirat quatre fois. Cette réitération est peut-être à mettre en rapport avec les événements de la guerre civile et l'influence de *Verginius Rufus*.

On peut noter aussi que le dédicant, sans aucun doute sa mère, n'emploie que deux initiales pour se faire connaître : *C(...)* *M(...)* *fil(io)*. A. Chastagnol propose des *duo nomina* abrégés⁹⁶, la mère bénéficiant de la promotion dans la citoyenneté romaine de son fils.

87. *ILN*, II, *Antibes*, 12 (*CIL*, XII, 175 add.) (n° 14).

88. *ILN*, II, *Antibes*, 11 (n° 18).

89. SCHULZE, p. 100.

90. HOLDER, III, 214.

91. R. CHEVALLIER, *La romanisation de la Celtique du Pô*, Paris, 1983, p. 186-187.

92. P. VON ROHDEN et H. DESSAU, *Prosopographia Imperii Romani. Saec. I. II. III.*, 3, Berlin, 1898, p. 284.

93. Consul ordinaire sous Néron, en 63, suffect en 69, puis de nouveau ordinaire, avec Nerva, en 97.

94. *Maximi et clarissimi civis*, jusqu'à sa mort, pour PLINE LE JEUNE, *Lettres*, II, 1, 1. Mort accidentellement en 97 à 83 ans, *L. Verginius Rufus* reçut des funérailles publiques. La *laudatio* fut prononcée par Tacite, consul suffect. Pendant la guerre civile, il a refusé deux fois l'Empire, après sa victoire sur Vindex (mai/juin 68) et après la bataille de Bédriac (avril 69).

95. TACITE, *Histoires*, I, 66 (pendant la descente du vitellien Valens), 87 et II, 14 (pendant l'offensive d'Othon, après leur défaite, les Vitelliens se replient sur Antibes), III, 42-44 (lors du projet avorté de Valens contre les Flaviens).

96. Ou bien un nom unique commençant par *C*, suivi de *m(ater)*, ou bien peut-être même *C(ai) m(ater) f(ilio)* ?

On peut être déçu du silence des Voconces connus pour leur attachement à leur particularisme gaulois⁹⁷ : peu de témoignages (treize), peu de noms complets, des dénominations romaines banales : *Iulius*, *Pompeius* (pour les gentilices), *Cinna*, *Felix*, *Marcianus* (pour les surnoms). Le *praef(ectus) praesidio et privat(is) Voc(ontiorum)*, le « chef de la police de la cité des Voconces »⁹⁸, pontife et flamine d'Auguste, *L(ucius) Laelius Fortunatus* porte un gentilice plus original mais italien, étrusque pour W. Schulze⁹⁹. L'édile des Voconces, *T(itus) Viriatus Tempus*, porte un gentilice d'origine soit italienne soit celtique¹⁰⁰, attesté en Cisalpine¹⁰¹. Le chevalier *C(aius) Sappius Flavus, praefect(us) Iuliensium*, c'est-à-dire de Vaison, officier ayant effectué les milices équestres et évergète dans sa cité, présente une nomenclature intéressante¹⁰². *Sappius* serait un nomen d'origine italienne mais attesté généralement avec un seul « p »¹⁰³. A. Holder le considère comme celtique¹⁰⁴. D'après sa notice, il se rencontre chez les Voconces et chez les Volques de Nîmes¹⁰⁵. Quant à *Flavus* ce cognomen peut cacher une dénomination indigène¹⁰⁶.

On connaît un édile de la colonie de Digne, *Q(uintus) Iulius, C(ai) f(ilius)*, de la tribu *Voltinia*, qui porte le cognomen de *Barbarus*, signe bien entendu d'une origine indigène pour I. Kajanto¹⁰⁷.

CONCLUSION

La recherche de survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats municipaux de Narbonnaise sous le Haut-Empire a donné des

97. Sur les Voconces voir J. SAUTEL, *Vaison dans l'Antiquité, I. Histoire de la cité, des origines jusqu'aux invasions des Barbares*, Avignon, 1926 ; Chr. GOUDINEAU, « Les fouilles de la maison au Dauphin », dans *Recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris, 1979, p. 264-306.

98. *CIL*, XII, 1368 (n° 232). J. GASCOU, « Magistratures et sacerdoce municipaux dans les cités de Gaule narbonnaise », *op. cit.*, p. 131.

99. SCHULZE, p. 186.

100. *CIL*, XII, 1514 (n° 235), SCHULZE, p. 287 et 380 et HOLDER, III, 365.

101. *CIL*, V, 3842.

102. *CIL*, XII, 1357 (n° 234).

103. SCHULZE, p. 223.

104. HOLDER, II, 1363.

105. *CIL*, XII, 1448 ; 3822, 3872 et 3873.

106. KAJANTO, p. 18, 37, 64 et 227.

107. *CIL*, XII, 6037a (n° 52), KAJANTO, p. 18, 81 et 312.

résultats qui, s'ils ne sont pas spectaculaires, n'en sont pas moins très intéressants. Ces résultats sont souvent difficiles à interpréter et susceptibles d'être remis en cause. La survivance de noms gaulois dans la nomenclature des magistrats municipaux de Narbonnaise témoigne de la capacité d'intégration des colonies romaines et de la très grande habileté des élites gauloises à signifier, par leurs noms, leur volonté d'assimilation au monde romain comme leur attachement au passé familial et aux racines locales. À Nîmes, le nombre important de documents permet de mettre en évidence cette habileté des élites gauloises de façon très nette. En revanche, l'analyse onomastique ne permet pas de confirmer la coupure, au sein de l'élite politique nîmoise, entre des familles qui ne donneraient que des magistrats inférieurs et d'autres qui ne donneraient que des magistrats supérieurs. Une nomenclature à caractère gaulois offre aussi, quand elle renvoie à la Gaule cisalpine, l'occasion de souligner les relations entre les notables des cités de Narbonnaise et les élites d'Italie du Nord.

ANNEXE I

- Colonne n° 1 : les n°s manquant correspondent aux anonymes ;
 — Colonne n° 2 : la datation est entre parenthèses ;
 — Colonne n°s 3 et 4 : les noms d'origine celtique sont en italiques.

N°	Référence/Date	Nomen	Cognomen
AIX			
<i>Magistrats inf. et sup.</i>			
1	<i>ILN</i> , III, 215 (I)	Hostilius	
2	<i>ILN</i> , III, 29 (I)	Iulius	Verinus
3	<i>CIL</i> , XII, 4363 (I)	<i>Messius</i> ?	
4	<i>ILN</i> , III, 30 (I)	<i>Samicius</i> <i>Veratia</i>	Maximinus Nice
5	<i>ILN</i> , II, Riez, 35 (I)	Valerius <i>Aevillia</i> , Maxumi fil. <i>Aevillius</i>	Maxumus Secundina Receptus
<i>Magistrats uniu. sup.</i>			
6	<i>ILN</i> , III, 27 (I)	<i>Acutius</i> <i>Acutus</i>	Aquila
7	<i>ILN</i> , III, 298 (?)	Antonius	Rufinus
8	<i>ILN</i> , III, 156 (I)	Domitius	<i>Pedullus</i>
9	<i>ILN</i> , III, 28 (I/II)		<i>Cisius</i>
ALBA HELVORUM			
<i>Magistrats uniu. sup.</i>			
12	<i>CIL</i> , XII, 2675 (?)	Primius	<i>Mansuet(i)us</i>
13	<i>CIL</i> , XII, 2676 (I)	Valerius	Optatus
ANTIBES			
<i>Magistrats uniu. sup.</i>			
14	<i>ILN</i> , II, A, 12 (II)	<i>Moltelius</i>	Secundinus
15	<i>ILN</i> , II, tA, 138 (I)	Rutilius	
16	<i>ILN</i> , II, tA, 101 (II)	Valerius	Paternus
17	<i>ILN</i> , II, A, 13 (?)	Valerius	
18	<i>ILN</i> , II, A, 11 (I)	Verginius, <i>Vergionis</i> f.	<i>Vergio</i>
APT			
<i>Magistrats inf. et sup.</i>			
19	<i>CIL</i> , XII, 707 (I)	Surius	Albinus

Magistrats uniqu. sup.

20	<i>ILN</i> , IV, 22-35 (I)	Allius	Celer
21	<i>ILN</i> , IV, 23 (I)	<i>Camullius</i>	Aemilianus
22	<i>ILN</i> , IV, 77 (?)	Valerius	Fronto
23	<i>ILN</i> , IV, 27 (II)	Volusius	Severianus

ARLES

Magistrats inf. et sup.

24	<i>CIL</i> , XII, 696 (I/II)	Iulius	Memor
25	<i>AE</i> , 88, 859 (I)	Pompeius <i>Kareius</i>	Pius
26	<i>CIL</i> , XII, 701 (II)	Precilius	Pompeianus
27	<i>CIL</i> , XII, 710 (I)	Vibius	Fronto
28-29	<i>CIL</i> , XII, 711 (I)	Voconius	Gemellus

Magistrats uniqu. sup.

30	<i>CIL</i> , XII, 692 (?)	Cornelius	Optatus
31	<i>CIL</i> , XII, 698 (I)	Iulius	Marullus
32	<i>AE</i> , 65, 270 (I)	Iunius	Priscus

AVIGNON

Magistrats uniqu. sup.

35	<i>CIL</i> , XII, 1029 (I/II)	Otacilius	Oppianus
----	-------------------------------	-----------	----------

BÉZIERS

Magistrats inf. et sup.

37	<i>CIL</i> , XII, 4238 (I/II)	Caecilius	Homullus
38	<i>CIL</i> , XII, 4232 (I/II)	Cassius	Primus
39	<i>ILGN</i> , 559 (I/II)	<i>Gresius?</i>	Domitus
40	<i>AE</i> , 77, 532 (I)	Terentius	Potitus

Magistrats uniqu. sup.

41	<i>ILGN</i> , 558 (I)	Aponius	
42	<i>CIL</i> , XII, 4250 (I)	Valerius?	Pollio

CARCASSONNE

Magistrats uniqu. sup.

46	<i>CIL</i> , XII, 5371 (I)	<i>Cominius?</i>	<i>Bitutio</i>
----	----------------------------	------------------	----------------

CAVAILLON

Magistrats uniqu. sup.

47	<i>CIL</i> , XII, 1051 (I)	Areius	Fronto
48	<i>idem</i>	Iulius	Labeo
49	<i>idem</i>	Lucecius	Aelianus
50	<i>idem</i>	Pompeius	Fronto
51	<i>CIL</i> , XII, 1050 (I)	Iulius	Burdo

DIGNE

*Magistrats inf. et sup.*52 *CIL*, XII, 6037a (?) Iulius Barbarus?

FRÉJUS

*Magistrats inf. et sup.*53 *ILN*, I, 117 (I) Hirpidius Iulianus*Magistrats uniu. sup.*54 *ILN*, I, 19 (I) Iulius

MARSEILLE

*Magistrats inf. et sup.*55 *CIL*, V, 7914 (I/III) Memmius Macrinus

NARBONNE

Magistrats inf. et sup.

56 *CIL*, XII, 4379 (I) Albius Lepidus
 57 *ILGN*, 573 (II) Aponius Chereas
 58 *CIL*, XII, 4387 (I) Caesius
 59 *CIL*, XII, 4389 (fin R) *Cominius?*
 60? *CIL*, XII, 4396 (I) Ignius Sisenna
 61 *CIL*, XII, 4401 (I) Manlius Rufus [...]*nuleianus*
 62 *CIL*, XII, 4420 (I) Seius Decuminus
 63 *CIL*, XII, 4426 (I) Usulenus Veiento
 64 *ILGN*, 576 (I) Valerius Maxcimus
 65 *CIL*, XII, 4423 (I) Veiatius
 66 *CIL*, XII, 4417 (I) Vinicius Legio
 67 *CIL*, XIII, 969 (I) Vinicius Secundus
 68-69 *CIL*, XII, 4363 (I) Gallus et Senecio

Magistrats uniu. sup.

72 Martial (93) Arcanus
 73 *CIL*, XII, 4354 (II) Aemilius Arcanus
 74 *CIL*, XII, 4393 (II) Fadius Secundus Musa
 75 *CIL*, XII, 4405 (?) Octavius
 76 *CIL*, XII, 4410 (?) Pilius Pollio
 77 *ILGN*, 634 (?) Pompeius?
 78? *CIL*, XII, 4338 (I) Vibius Maxumus
 79 *idem* Varius Capito

NÎMES

*Magistrats inf. et sup.*89 *CIL*, XII, 3193 (I/II) Aemilius Firmus
Cloustria

90	<i>CIL</i> , XII, 3195 (I/II)	Alfius	Quartio
91	<i>CIL</i> , XII, 3196 (I)	Allius	Repentinus
238	<i>idem</i>	<i>idem</i>	Nundinus
240	<i>Rhodanie</i> , 87, p.13-	Antonius	Paternus
92	<i>AE</i> , 82, 686 (I/II)	Anton(ius) Secundus	<i>Vassedo</i>
		Aemilia, <i>Nigellionis</i> f.	Nigrina
93	<i>CIL</i> , XII, 4104 (I/II)	<i>Bucculius</i>	Servandus
		<i>Bucculia</i> , C. f.	Graecina
94	<i>CIL</i> , XII, 3206 (I)	Caecilius	<i>Gutturius</i> ?
95	<i>CIL</i> , XII, 3094 (I/II)	Crassius	Secundinus
96	<i>CIL</i> , XII, 3217 (II)	Helvius <i>Ecimarius</i>	Vitalis
		<i>Togiacia</i>	<i>Erucina</i>
97	<i>CIL</i> , XII, 3227 (II)	Verus Indamus	Servatus
98	<i>CIL</i> , XII, 3228 (I/II)	<i>Indedius</i>	Tertius
99	<i>CIL</i> , XII, 3239 (I/II)	Tertius Iulius	Varus
100	<i>CIL</i> , XII, 2808 (I)	Iuuentius	Secundus
		Cornelia, <i>Sammi</i> f.	
101	<i>CIL</i> , XII, 5902 (I)	Licinius	
102	<i>CIL</i> , XII, 3257 (I/II)	<i>Messius</i> ?	Silvinus
103	<i>CIL</i> , XII, 3261 (I)	Pinarius	Albus
104	<i>CIL</i> , XII, 3263 (I)	Pompeius	Homuncio
105	<i>CIL</i> , XII, 3265 (I/II)	<i>Reuconius</i>	Sextinus
106	<i>CIL</i> , XII, 3267 (I/II)	Tertius <i>Sammius</i>	<i>Karus</i>
		<i>Sammia</i>	Atice
107	<i>CIL</i> , XII, 5891 (I/II)		Niger
108	<i>CIL</i> , XII, 3272 (I/II)	Senucius	Servatus
109	<i>ILGN</i> , 425 (I)	Servilius	[E]xcingomar(us)
110	<i>CIL</i> , XII, 3273 (II)	Severius	Severinus
111	<i>CIL</i> , XII, 3282 (I)	Turpilius	Capito
112	<i>CIL</i> , XII, 3283 (I)	Valerius	<i>Lussor</i>
113	<i>CIL</i> , XII, 3285 (II)	Valerius	Saturninus
		<i>Titula</i>	
114	<i>CIL</i> , XII, 3292 (I/II)	Vernonius	Virillio
		Virillia	Titia
	<i>Magistrats uniu. sup.</i>		
117	<i>CIL</i> , XII, 3175 (II)	<i>Adgennius</i>	Macrinus
118	<i>CIL</i> , XII, 3176 (I)	Aemilius	Postumus
119	<i>CIL</i> , XII, 3190 (?)	Aemilius	
120	<i>CIL</i> , XII, 3138 (I)	Annius	
121	<i>ILGN</i> , 421 (?)	Annius	Rusticus
239	<i>CIL</i> , XII, 1028 (I)	<i>Carisius</i> ?	

122 <i>CIL</i> , XII, 3210 (I/II)	Cascellius	Pompeianus
123 <i>CIL</i> , XII, 3213 (II)	<i>Cominius</i> ?	Aemilianus
124 <i>CIL</i> , XII, 3214 (I/II)	Cornelius	Maximus
125 <i>CIL</i> , XII, 3215 (I)	Domitius	<i>Axiounus</i>
126 <i>CIL</i> , XII, 3002 (I/II)	Fabricius	Montanus
127 <i>ILGN</i> , 521bis (I)	Frontonius	Secundinus
128 <i>CIL</i> , XII, 4071 (I/II)	Frontonius	Valerius
129 <i>CIL</i> , XII, 3166 (I)	Fulvius	Lupus Servilianus
	Iulia	<i>Concessa</i>
130 <i>CIL</i> , XII, 3222 (?)	<i>Gappius</i>	Secundus
131 <i>ILGN</i> , 422 (I/II)	Geminus	Titianus
	Epiteuxis	
<i>Acutia</i>		
132 <i>CIL</i> , XII, 3232 (II)	Iulius	Dolabella
133 <i>CIL</i> , XII, 3180 (I/II)	Iulius	Maximus
134 <i>CIL</i> , XII, 3235 (?)	Iulius	Niger
135 <i>AE</i> , 82, 691 (II)	Iulius	
136 <i>CIL</i> , XII, 3247 (?)	Lucretius	Honoratus
137 <i>CIL</i> , XII, 3252 (I)	Marius	Celsus
	Pompeia, <i>Toutodivicis</i> f.	
138 <i>CIL</i> , XII, 3259 (I/II)	Numerius	Messor
139 <i>CIL</i> , XII, 3179 (I)	Pusonius	Peregrinus
140 <i>CIL</i> , VI, 29718 (I/II)	<i>Sammius</i>	Uultinus Aper
141 <i>AE</i> , 69-70, 376 (117/161)	Sergius	Respectus
142 <i>CIL</i> , XII, 3274 (II)	<i>Soillius</i>	Valerianus
143 <i>CIL</i> , XII, 3184 (?)	Solonius	Severinus
144 <i>CIL</i> , XII, 2794 (I/II)	<i>Tuilius</i>	Avitus
145 <i>CIL</i> , XII, 3289 (I/II)	<i>Veratius</i> ?	Severus
146 <i>CIL</i> , XII, 3295 (II)	Vireius	Virilis
147 <i>CIL</i> , XII, 3296 (II)	Virielius (<i>sic</i>)	Severinus
148 <i>CIL</i> , XII, 3286 (I)		Valerianus Servatus

ORANGE

Magistrats inf. et sup.

156 <i>CIL</i> , XII, 1235 (I/II)	Licinius	Maxsumus
-----------------------------------	----------	----------

RIEZ

Magistrats uniku. sup.

160 <i>ILN</i> , II, R, 43 (Flav.)	Iulius	Saturninus
161 <i>CIL</i> , XII, 983 (?)	Severius	Viator
	<i>Kareia</i> , <i>Karei</i> fil.	Patercla
162 <i>ILN</i> , II, R, 16 (?)	<i>Vennius</i> Iulius (<i>sic</i>)	

RUSCINO

Magistrats uniqu. sup.

163 <i>ILGN</i> , 634 (I/II)	Pompeius	
164 <i>ILGN</i> , 635 (I)	Valerius	Paetus

TOULOUSE

Magistrats uniqu. sup.

168 PFLAUM, p. 103-105 (Domitien) ¹⁰⁸ <i>Trebellius</i>		Rufus
--	--	-------

VALENCE

Magistrats inf. et sup.

170 <i>AE</i> , 76, 393 (I)	Firminius	Maximus
171	<i>idem</i>	Faustinus

Magistrats uniqu. sup.

172 <i>AE</i> , 86, 475 (I)	Curtius	Rufus
-----------------------------	---------	-------

VIENNE

Magistrats inf. et sup.

174 <i>CIL</i> , XII, 1877 (I/II)	Aquilius	Severianus
175 <i>AE</i> , 34, 168 (I/II)	<i>Arrius</i>	Gemellus
177 <i>CIL</i> , XII, 1867 (I/II)	<i>Coelius</i>	Lectus
178 <i>CIL</i> , XII, 5864 (I/II)	<i>Coelius</i>	Canus
179 <i>idem</i>	<i>idem</i>	Niger
180 <i>CIL</i> , XII, 1821 (I/II)	<i>Contessius</i>	Verus
181 <i>CIL</i> , XII, 2245 (II)	Iulius	<i>Condianus</i>
182 <i>CIL</i> , XII, 1891 (II)	<i>Litugius</i>	Laena
183 <i>CIL</i> , XII, 1892 (I)	Lucilius	<i>Cantabrius</i>
184 <i>CIL</i> , XII, 1895 (I)	Marius	Navus
185 <i>ILGN</i> , 267 (I)	Sulpicius	Censor
186 <i>CIL</i> , XII, 1783 (Hadrien)	Valerius	Macedo

Magistrats uniqu. sup.

189 <i>CIL</i> , XII, 2600 (I)	Aemilius	Tutor
190 <i>CIL</i> , XII, 2235 (I)	Attius	Atticus
191 <i>CIL</i> , XII, 2192 (II)	Cacusius	Lucanus
192 <i>CIL</i> , XII, 2238 (II)	Cassius	Mansuetus
193 <i>CIL</i> , XII, 2207-08 (I)	<i>Contessius</i>	Laevinus
194 <i>CIL</i> , XII, 2324 (I/II)	Decidius	
195 <i>ILGN</i> , 361 (?)	Decius	Alpinus
196 <i>CIL</i> , XII, 2430 (I)	Decius	
197 <i>ILGN</i> , 267 (I)	Gellius	Capella

108. H.-G. PFLAUM, *Les Fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978.

198 <i>CIL</i> , XIII, 1918 (II)	Helvius	Frugi
199 <i>CIL</i> , XII, 2349 (II)	<i>Isugius</i>	<i>Vaturus</i>
200 <i>CIL</i> , XII, 2606-07	Iulius	Brocchus Val. Bassus
201 <i>CIL</i> , XII, 1869-70 (Trajan)	Iulius	Capito
202 <i>CIL</i> , XII, 2393 (I)	Iulius	Fronto
203 <i>CIL</i> , XII, 2333 (II)	Iulius	Iulianus
204 <i>CIL</i> , XII, 2334-36 (I/II)	Iulius	Martius
205 <i>CIL</i> , XII, 2346 (I/II)	Iulius	Senior
	<i>Masuinnius</i>	Verinus
206 <i>CIL</i> , XII, 2608 (I/II)	Iulius	Valerianus
207 <i>CIL</i> , XII, 2605 (?)	Iulius	
208 <i>CIL</i> , XII, 2452-3-4 (I)	Iunius	Vestinus Mallo [...]oncanius Romanus
		Valerius
209 <i>CIL</i> , XII, 1981 (I/II)	Luttius	
210 <i>ILGN</i> , 348 (?)	Marius	
211 <i>AE</i> , 00, 5 (?)	<i>Nigidius</i>	Paternus
212 <i>CIL</i> , XII, 1872 (I)	Passarius	Afer
213 <i>AE</i> , 91, 1199 (I)	Pompeius	Albinus
214 <i>CIL</i> , XII, 1897 (I)	Porcius	Latinus
215 <i>CIL</i> , XII, 2583 (I/II)	<i>Riccus</i>	Fronto
216 <i>CIL</i> , XII, 2625 (I/II)	<i>Riccus</i>	Fronto
217 <i>CIL</i> , XIII, 5011 (I)	Sergius	<i>Lustrostauius</i> Domitinus
218 <i>CIL</i> , XII, 1901 (II)	Terentius	Viator
219 <i>CIL</i> , XII, 1902 (I)	Titius	Iustus
220 Pline le Jeune	Trebonius	Rufinus
221 <i>CIL</i> , XII, 2350 (I/II)	Vibius	Vestinus
222 <i>ILGN</i> , 269 (?)		Asiaticus
223 <i>CIL</i> , XII, 1868 (I)		Crescens
224 <i>CIL</i> , XII, 2337 (I/II)		Taurinus

VOCONCES

Magistrats inf. et sup.

231 <i>CIL</i> , XII, 1579 (I/II)	Iulius	
232 <i>CIL</i> , XII, 1368 (I/II)	Laelius	Fortunatus
233 <i>CIL</i> , XII, 1371 (I)	Pompeius	
234 <i>CIL</i> , XII, 1357 (I)	<i>Sappius</i> ?	Flavus
235 <i>CIL</i> , XII, 1514 (I/II)	<i>Viriatius</i> ?	Tempus
236 <i>CIL</i> , XII, 1564 (I/II)		Cinna
237 <i>CIL</i> , XII, 1578 (?)		Felix

ANNEXE II

1. *AE*, 1989, 521, premier tiers du 1^{er} siècle après J.-C., Limoges : *Postumus Du[m]/norigis f(ilius) verg(obretus) aqu/am Martiam Decam/noctiacis Granni d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit)*.

2. *CIL*, XII, 1028, fin de la République, Avignon : *T(itus) Carisius T(iti) f(ilius) / pr(aetor) Volcar(um) dat*.

3. *CIL*, XII, 4389, fin de la République, Narbonne : *T(itus) Cominius C(ai) f(ilius) P[ol(lia tribu)] / duom vir aedilis / interrex*.

4. *CIL*, XII, 5371, début du 1^{er} siècle après J.-C., Carcassonne : *C(aio) Cominio C(ai) f(ilio) / Volt(inia tribu) Bitutioni / prait(ori) / c(oloniae) I(uliae) C(arcasonis)*.

5. *AE*, 1988, 859, 1^{er} siècle après J.-C., Arles : *A(ulo) Pompeio A(uli) f(ilio) / Sabat(ina tribu) Pio aed(ili) / Kareia Sex(ti) f(ilia) Ingenua / mater t(estamento) f(ieri) r(ogavit) / A(ulus) Kareius Aminus (sic) / h(eres) p(onendum) c(uravit) l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)*. Au dos : *testamento / sibi fieri iussit*.

6. *ILN*, III, 27 (*CIL*, XII, 517), époque augustéenne, Aix : *Sex(tus) Acutius Vol(tinia tribu) / Aquila praetor / Acuto patri / Ingenuae matri / Seuerae sorori / Rufo fratri / h(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equitur)*.

7. *ILGN*, 425, 1^{er} siècle ?, Nîmes : [...] *Servilio / [Ex]cingomar(o) / q(uaestori) col(oniae)*.

8. *AE*, 1982, 686 (*CIL*, XII, 3410), fin du 1^{er} ou premier tiers du 1^{er} siècle, Nîmes : *D(is) M(anibus) / Antoni(i) Secund[i] / Vassedonis q(uaestoris) col(oniae) / Aemilia Nigellionis f(ilia) / Nigrina uxor sibi / et viro viva fecit*.

9. *CIL*, XII, 3252, époque augustéenne, Nîmes : *Pompeia Toutodivicis f(ilia) / C(aio) Mario C(ai) f(ilio) Vol(tinia tribu) Celso IIIIvir(o) / Pompeia Toutodivicis f(ilia) sibi et viro suo*.

10. *CIL*, XII, 3267, 1^{er}/1^{er} siècles, Nîmes : *D(is) M(anibus) / Tertii Sammii Vol(tinia tribu) / Kari q(uaestoris) Nem(ausi) et decur(ionis) / et Sammiae Atice / uxor(is) et / L(ucii) Hortentii Kari fil(ii) / t(estamento) f(ieri) i(ussit)*.

11. *ILN*, II, Antibes, 11, époque julio-claudienne, Antibes : *C(aio) Verginio / Vergionis fil(io) / Vergioni IIIIvir(o) IIII / C(...) M(...) f(ilio)*.